



CHARTRE D'ENGAGEMENT
des principes du Pacte Mondial de l'ONU
politique RSE & Développement durable

Préambule

Consciente de son rôle économique, social et environnemental, la société REGIE-DEV (SIREN 984 007 971) s'engage à mener ses activités de manière responsable. Par la présente charte, nous affirmons notre volonté d'intégrer les principes du développement durable au cœur de notre stratégie et de nos opérations quotidiennes.

Article 1 : Respect des Droits de l'Homme et du Travail

La société s'engage à :

- Garantir un environnement de travail sûr, sain et respectueux de la dignité de chacun.
- Promouvoir l'égalité des chances, la diversité et lutter activement contre toute forme de discrimination (à l'embauche, de rémunération ou d'évolution).
- Respecter le droit à la déconnexion et veiller à un juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pour l'ensemble de ses collaborateurs.

Article 2 : Préservation de l'Environnement

Dans le cadre de nos activités, nous nous engageons à réduire notre empreinte écologique par des actions concrètes :

- Optimisation de l'utilisation des ressources (limitation du papier, gestion raisonnée des déchets, recyclage).
- Priorité donnée à la sobriété numérique et aux modes de transport à faible impact dès que cela est possible.
- Sensibilisation de nos équipes et de nos partenaires aux éco-gestes et aux enjeux climatiques.

Article 3 : Éthique des Affaires et Transparence

La société promeut une culture d'intégrité absolue :

- Refus strict de toute forme de corruption, de conflit d'intérêts ou de pratiques commerciales déloyales.
- Sélection transparente de nos partenaires et fournisseurs en tenant compte, dans la mesure du possible, de leurs propres engagements éco-responsables.
- Respect rigoureux de la confidentialité des données de nos clients et collaborateurs.

Article 4 : Amélioration Continue et Suivi

Cet engagement ne se limite pas à des déclarations d'intention. La direction de la société s'engage à évaluer l'impact de ces mesures d'ici et à faire évoluer ses pratiques pour répondre aux défis sociétaux et environnementaux de notre époque.

Période de validité de cet engagement : du 01/06/2026 au 31/05/2027

Fait à EAUBONNE, le 27/05/2026

Pour la société REGIE-DEV

Frédéric MAURIANGE, Président

REGIE - DEV
4 route de Saint-Gratien - 95600 EAUBONNE
contact@regie-portage.fr - 01.89.16.44.44
SIREN 984 007 971 - RCS PONTOISE 984 007 971